

Règlement Jeu BICROSS

Semences de France organise un jeu-concours par tirage au sort, sans obligation d'achat du 17 juin au 01/07/2024 inclus pour la promotion de la variété Préférée de blé BICROSS (Obtenteur Lemaire Deffontaines).

La participation au Jeu-Concours est ouverte exclusivement à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Hors Corse) ayant une activité professionnelle liée à la promotion et à la distribution de semences agricoles.

Chaque participant recevra un e-mail de participation au jeu et accédera à une page dédiée où il devra répondre à un questionnaire composé de 3 questions.

Les participants ayant bien répondu au questionnaire participeront au tirage au sort pour tenter de gagner la dotation mise en jeu. Il est mis en jeu : 10 bons d'achats sportif d'une valeur de 50 Euros.

Le gagnant sera désigné à l'issue du Jeu-Concours par tirage au sort qui aura lieu entre le 02 et le 05 juillet 2024.

Les modalités de mise à disposition de la dotation seront précisées au gagnant lors de sa prise de contact. Le lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. La participation au jeu est subordonnée à l'acceptation du règlement.